

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

- Vu la délibération du Conseil du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil a élu M. David ROBO en qualité de Président,
- Vu la délibération du Conseil du 22 avril 2021 portant délégation du Conseil au Président,
- Vu l'article L.2122-22 10° du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L.5211-1 du même Code,
- Vu l'article L.3212-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

DECIDE

VANNES,
Le 13/01/2023

OBJET : Cession à titre gratuit d'appareils cardio de la salle Espace-fitness de Vanocéa

Article 1 : A la suite d'une demande de don d'appareils cardio de la salle Espace-fitness de Vanocéa par la commune Séné, il est décidé de céder à titre gratuit, et en l'état, les 4 appareils de musculation de la marque Multi Form acquis en 1999 (presse à cuisse, machine butterfly, machine à quadriceps, tour 4 postes), usés et nécessitant des réparations, et dont la valeur est nulle.

Article 2 : Le bénéficiaire, la commune de Séné, ne pourra demander à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération aucune fourniture complémentaire relative à l'usage de ces appareils cardio et en fera son affaire pour leur réparation, leur utilisation et leur gestion ultérieure.

Article 3 : Les écritures comptables concernant cette cession seront établies lors du transfert des actifs du service Equipements aquatiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan
- Publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération.

Une ampliation sera adressée à :
Monsieur le Trésorier Principal de Vannes Municipale.

David ROBO
Président



SENE, le 6 janvier 2023

Monsieur le Président
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
30 rue Alfred Kastler
56006 VANNES CEDEX

N/REF : SC/BM/ TM

V/REF : Dossier suivi par Sabrina GUYODO

Responsable des équipements aquatiques - Direction sports loisirs GMVA

Affaire suivie par : Tanguy MEHEUST

Direction Sport, Culture et Vie associative

Tél. 02 97 66 59 71 – meheust-t@sene.bzh

Objet : Matériel de musculation

Monsieur le Président,

David,

La commune de Séné s'est engagée à rénover son complexe sportif Le Derf. Cette rénovation prévoit de nouveaux espaces de pratiques, dont une salle de fitness et de musculation.

La collectivité s'est rapprochée de la structure communautaire Vanocéa, par l'intermédiaire de Christian David. Suite à différents rendez-vous, Monsieur David nous a présenté le matériel encore en bon état mais qui sera prochainement remplacé.

Un accord de principe a été proposé pour que la commune de Séné puisse récupérer ce matériel, nous permettant de démarrer l'activité de notre salle avec un équipement adéquat.

Par ce courrier, je vous exprime donc officiellement la demande de cession à titre gracieux de votre ancien mobilier de fitness et de musculation de la structure Vanocéa.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sincères salutations.

La Maire

Sylvie SCULO

